

Séance du 24 Mars 2004

L'an deux mil quatre le Vingt quatre Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Procurations : Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2004

Date de Publication : 30 Mars 2004

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

Objet: mise en œuvre du contrat restauration entretien des cours d'eau sur le bassin du Léguer

La collectivité a délibéré le 11 Septembre 2003 pour sa participation à la mise en œuvre du contrat restauration entretien des cours d'eau du Léguer (CRE) pour les cinq années à venir.

Cette décision doit être complétée chaque année par une décision sur les travaux à réaliser sur l'exercice. Le programme d'intervention proposé par le comité de pilotage de l'opération est présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le programme de travaux qui lui est soumis
- autorise le président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'association de la Vallée du Léguer pour l'engagement des travaux présentés dans le programme
- décide d'inscrire les crédits annuels nécessaires à l'opération soit 627€: année 1
- demande que le projet soit déclaré d'intérêt général.